



Attribution de logement social

Par jenna

bonjour

J'aimerais savoir pourquoi je dois faire ma demande de logement auprès du service de logement de la mairie de X où je souhaite emménager au lieu de faire directement ma demande auprès du bailleur concerné
merci

Par kang74

Bonjour

La demande de logement social est la même pour tout le monde et est centralisée nationalement par la même procédure .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007[/url]

Il est possible que ce soit la mairie qui apporte une aide pour la constitution de la demande et sa validation ; vous pouvez faire la demande en ligne seul .

Cette demande est ensuite envoyée auprès de tous les bailleurs sociaux suivant le secteur demandé .

Ce sont eux qui se rapprocheront de vous s'ils ont un bien en rapport à votre demande, suivant vos critères de priorité .

Par jenna

merci

j'aimerais savoir pourquoi alors le service logement de la mairie m'oblige à déposer ma demande auprès de la responsable du service de logement de la mairie. Quelles sont les missions du service de logement de la mairie?

merci

Par kang74

Probablement de valider la demande en vérifiant que toutes les pièces y soit .

Par jenna

Les bailleurs du département de XXXX et leurs partenaires ont mis en ?uvre un dispositif commun de gestion de la demande de logement.

Cette organisation est destinée à faciliter vos démarches.

Ainsi, votre demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social du département.

Les avantages de la demande en ligne

Pas de dossier papier.

Déposer en ligne les pièces justificatives de votre demande.

Editer une fiche récapitulative de votre demande.

Mettre à jour votre demande dès que nécessaire et la renouveler tous les ans (après réception du courrier de renouvellement).

Suivre l'avancement de votre demande.

tout se fait par Internet donc le service de logement de la mairie de X n'est plus concerné par les demandes de logement , non ?

Par kang74

Tout le monde ne maîtrise pas internet (et c'est un gros dossier qui exige toutes les pièces justificatives)

Une fois le dossier fait et transmis , il faut le faire valider par un guichet : vous allez avoir un numéro unique et une attestation d'enregistrement .

Il y aura aussi la liste de pièces manquantes .

Enfin,un représentant de la mairie est présent dans toutes les commissions qui attribue un logement de sa ville .